

Rapport n°11

Avenente n°3 à a cunvenzione quatra plurianninca Azzione Core di Cità (ACV) – Uperazione di Rivitulita di u Territoriu (ORT) di Bastia

Avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia

La Ville de Bastia et ses partenaires ont décidé d'engager sur le cœur de ville bastiais un programme visant à redynamiser et développer l'attractivité de ce secteur.

Ainsi, le 28 septembre 2018 a été signée une convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville Bastia » (ACV Bastia) reposant sur les 5 axes thématiques suivants :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Un avenant n°1 permettant d'engager la phase dite de déploiement du programme, d'intégrer un axe 6 « Reconnexion du Cœur de Ville bastiais à l'espace Maritime », de réactualiser le plan d'actions initial, de modifier le périmètre, pour notamment y intégrer la résidence « Le Cézanne » et le site d'A Capochja, et d'apporter quelques ajustements mineurs, a ensuite été établi et signé le 19 décembre 2020.

Par la suite, et en lien avec la décision gouvernementale de prolonger le dispositif jusqu'en 2026, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont manifesté leur vif intérêt de poursuivre et amplifier la démarche, et de prolonger ainsi la mise en œuvre du programme ACV à Bastia.

Ainsi, un avenant n°2 au programme a été établi puis signé par l'ensemble des partenaires le 3 janvier 2024. Cet avenant prévoyait en outre l'engagement ou la poursuite de 59 actions pour la période 2023-2026, et incluait également de nouveaux périmètres annexes :

- Le quartier Gare - Fangu – Recipellu
- L'entrée de Ville Sud et l'entrée de Ville Nord

Le périmètre du centre-ville restant identique à celui de l'avenant n°1.

Lors du comité de projet du 22 juillet 2026, de nouvelles évolutions programmatiques ont été proposées avec le retrait de 4 actions et l'inclusion de 5 nouvelles dont la construction du parking Montera en entrée Ouest du centre-ville.

Le projet de parking Montera, qui se situait en limite extérieure du périmètre Cœur de Ville, est en parfaite cohérence avec les réflexions initiées sur la restructuration urbaine du secteur Gare-Fangu-Recipellu. Par ailleurs, il participera pleinement à l'apaisement des circulations en centre-ville en captant les flux entrants des véhicules visiteurs et des actifs, tout en proposant une offre de stationnement aux résidents et impulsera également la requalification du quartier Saint-François.

Enfin, il est actuellement à un stade de maturité avancé dans la mesure où la maîtrise d'œuvre en cours de désignation.

C'est pourquoi, au regard de la pertinence de cette action pour le cœur de Ville, le comité de projet précité a décidé de l'intégrer au programme et de modifier en conséquence le périmètre ACV – ORT.

La modification de périmètre nécessitant l'élaboration d'un avenant, il est ainsi proposé un avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle le projet d'avenant n°3 est joint en annexe du présent rapport.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes et le contenu de l'avenant n°3 à la convention cadre Action Cœur de Ville Bastia.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention cadre ACV Bastia et tous les documents se rapportant à cette affaire.